

PÉTITION POUR LES DROITS DES ARTISTES & TECHNICIENS INTERVENANTS !

CGT Calvados – CGT chômeurs rebelles – KIC CIP – Collectif les Maternitentes – Solidaires Précaires chômeurs – Sud Culture

Partout, sur tout le territoire, dans le domaine des arts vivants et enregistrés, des artistes et techniciens du spectacle interviennent pour initier des publics à la découverte et à la pratique de leur art et de leurs métiers sous la forme de stages, ateliers, interventions. Employés par des compagnies indépendantes comme par des institutions publiques et autres structures professionnelles ou non, ils contribuent pour le plus grand nombre, à la démocratisation culturelle. Ils interviennent dans tous les secteurs de la société : ateliers amateurs, rencontres, conférences, milieu scolaire et périscolaire, universitaire, rural, hôpitaux, prisons, quartiers, etc.

[Pétition en ligne](#)

La politique de développement culturel affichée par le Ministère de la Culture et les collectivités territoriales fait appel explicitement à

l'intervention d'artistes et techniciens du spectacle. Les amateurs eux-mêmes réclament l'accompagnement de leurs pratiques par des artistes et techniciens. Quel que soit le cadre, c'est donc bien à ce titre que les artistes et techniciens interviennent et exercent une activité de création ou d'expression artistique ou de parole propre aux métiers de la culture. Il s'agit de l'expression artistique de tous, de l'accès de tous aux pratiques artistiques.

Mais ces activités sont toujours menacées : Pôle Emploi se base sur une interprétation abusive des textes et décide seul de requalifier ces contrats d'intermittents, en imposant de déclarer ces activités au régime général. Dans cette interprétation, les artistes et techniciens du spectacle se voient assimilés à ce qu'ils ne sont pas : éducateurs, formateurs, animateurs, enseignants. Et la dimension artistique, la raison profonde de leurs interventions, est niée.

Le 21 octobre 2019, les dossiers de plainte de Pôle Emploi contre huit intermittents du spectacle, ex-salariés de l'association culturelle SNARK, ont été déposés au Tribunal de Grande Instance de Caen. En 2015, pour la même affaire, la justice avait jugé illégales les retenues effectuées par Pôle Emploi sur leurs allocations pour

rembourser la
soit-disant dette, et condamné l'institution à rétablir les
artistes
dans leurs droits. Aujourd'hui, 3 ans après, Pôle Emploi
poursuit son
harcèlement en incriminant les artistes pour... déclaration
frauduleuse !
Et leur réclame sur les mêmes contrats les mêmes sommes : 160
000 €
d'indus au total (entre 10 000 et 23 000 € par personne) ainsi
que des
dommages et intérêts « pour résistance abusive et
injustifiée ».

Malgré la dénonciation permanente des pratiques abusives de
Pôle
Emploi, malgré les décisions de justice, malgré la volonté
affichée des
politiques culturelles, malgré la forte et constante demande
de la
société civile, Pôle Emploi persiste dans sa politique de
répression.
Les contrôles, les procédures, les poursuites, les
harcèlements contre
les artistes et techniciens se multiplient. Pôle Emploi fait
régner la
peur sur nombre d'artistes et leurs structures. Nous ne
l'acceptons
pas, cela ne peut plus durer !

En signant cette pétition, nous affichons collectivement notre
soutien aux ex-salariés de SNARK dans leur bataille juridique
avec Pôle Emploi ; nous exigeons que, la qualité comme les
droits spécifiques à l'assurance-chômage des artistes et
techniciens du spectacle, soient pleinement reconnus
lorsqu'ils travaillent dans le cadre de l'action artistique et
culturelle (ateliers, stages, interventions, etc.)

<https://www.change.org/p/artistes-pour-les-droits-des-artistes-et-techniciens-intervenants-2a74ebdc-718b-4cb2-a3e1-6e8c6abc1c2e>